

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18631

présenté par

M. Tellier et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 9

Supprimer

l'alinéa

55.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions contenues dans cet article ne sont pas à hauteur des besoins des salariés en matière de reconnaissance et de compensation de la pénibilité. C'est pourquoi les auteurs de cet amendement demandent la suppression de cet alinéa.